



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 22 mars 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 299/ARM/EMM/MGM

portant dissolution de la formation administrative Orion.

Du 05 mars 2024

DÉCISION N° 299/ARM/EMM/MGM portant dissolution de la formation administrative Orion.

Du 05 mars 2024

NOR A R M B 2 4 0 0 5 3 7 5

Référence(s) :

* Classement dans l'édition méthodique : BOEM 112.3.1

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu l' [Arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 99/ARM/EMM/PS/ORT du 12 avril 2023 relative au statut des unités de la Marine et à la désignation au commandement.](#) ;

Vu la décision du 19 septembre 2023 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 220 du 22 septembre 2023, texte n° 14) ;

Vu la [Décision N° 22/ARM/EMM/SF/SCM du 12 janvier 2024 portant retrait définitif du service et condamnation du chasseur de mine tripartite Orion - Q913.](#)

Décide :

Art. 1er.

La formation administrative *Orion* est dissoute à compter du 24 novembre 2023

Art. 2.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.